



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Sites naturels : Essonne

Question écrite n° 4461

### Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur la nécessité de classer en réserve naturelle l'Etang Vieux de Saclay et d'encourager les mesures de repeuplement en oiseaux et en écureuils.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'étang Vieux de Saclay, terrain militaire, a fait l'objet d'une protection contractuelle signée le 21 août 1980 entre le ministère de la défense et le ministère de l'environnement, en raison de son intérêt ornithologique et botanique. Ce protocole s'est accompagné de la mise en place d'un comité consultatif chargé de donner son avis et de faire des propositions sur la gestion du site. Le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement est bien entendu partie prenante à ce comité et s'efforce de favoriser, dans la mesure où elles sont compatibles avec les nécessités de sécurité militaire, des actions de surveillance, de maintien en état du milieu et de protection des espèces.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4461

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement et prévention des risques technologiques et naturels

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 1988, page 2970